



François Chevré
41 cours Docteur Long
69003 Lyon
04 72 12 08 26
f.chevre@admicible.fr
www.admicible.fr

Communiqué de presse

Lyon, le 18 mai 2009

PARENTS-EMPLOYEURS

FAMILIAPAYE, un service innovant de gestion de paye en ligne

Familiapaye.fr est un **site web** destiné aux parents employant une garde à domicile ou une assistante maternelle agréée qui comprend **un service en ligne entièrement automatisé de gestion de paye**. Cet outil innovant présent sur le site calcule la paye de l'employé(e) (seules les heures de présence sont à entrer) en intégrant toutes les dimensions légales et comptables : gestion des payes mensualisées pour les gardes régulières, intégrant les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les congés payés, etc. Le service s'utilise en amont de la déclaration Urssaf/Pajemploi. Des pages d'information gratuite concernant le cadre réglementaire, les conventions collectives, et de nombreux articles sur d'autres thématiques proches constituent **une base de données** très complète.

« Plus complexe qu'il n'y paraît, la gestion de la paye de votre « nounou » requiert toute votre attention. » François Chevré, créateur du site Familiapaye.

François Chevré, le créateur de ce site, et gérant de la société Admicible, lui-même père de trois enfants s'est confronté à cette problématique et a eu l'idée en tant qu'ingénieur spécialisé en automatismes et ex-webmaster d'une grande société, de mettre en place ce logiciel de paye à destination des parents et des professionnels de la petite enfance en collaboration avec un cabinet d'expert-comptable (Ekyllis, Lyon) et d'un cabinet d'avocats.

Rendre les parents autonomes et professionnels dans la gestion des payes de leurs employés est l'un de ses objectifs. Et ce pour un plus grand respect de la réglementation en vue de meilleures relations parents-employeurs en évitant tout litige dû à une méconnaissance du système malgré la mise en place par l'administration de formalités simplifiées comme le Cesu ou le Paje. **En pratique, pour une garde d'enfant régulière, le contrat de travail et la mensualisation du salarié restent indispensables.**

Familiapaye est le seul outil qui intègre la réglementation de la durée du travail et calcule chaque mois le nombre d'heures devant être payées après « lissage » sur l'année. Les parents se contentent de tenir à jour le calendrier de présence de leur employé(e), tout est ensuite calculé automatiquement. Simple d'utilisation, réactualisé en permanence (taux de cotisations, salaire minimum, réglementation (ex : loi Tepas), il calcule et édite bulletins de paie et formulaires administratifs (ex : attestation Pôle Emploi) ainsi que les éléments à déclarer à l'Urssaf. Il ne nécessite aucune installation logicielle sur l'ordinateur, le navigateur internet suffit. Le service est accessible par abonnement pour un coût de 15 € TTC par mois. De nombreux exemples pratiques sont accessibles gratuitement. En prévision : une déclinaison du service à l'intention des associations et entreprises mettant en relation parents et employés et souhaitant être mandataires pour la gestion de paye est en cours de réalisation.

Pour plus d'informations et une démonstration du service consulter le site Familiapaye.fr

www.familiapaye.fr - Société Admicible : François CHEVRÉ - Tél. : 04 72 12 08 26
Contact presse : Gabrielle.DEVARENNE@gmail.com - Port. : 06 60 73 70 98